

Limoges, le 2 janvier 2023

## Cité éducative de Limoges – quartier de Beaubreuil

### Appel à projets

#### *Une réussite qui repose sur un engagement permanent de tous pour répondre aux besoins des 0-25 ans de manière adaptée, efficace et efficiente*

Le quartier de Beaubreuil a été labellisé « Cité éducative » le 29 janvier 2022 pour une période de 3 ans. Les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes, de la naissance à l'insertion professionnelle, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Elles consistent en une grande alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : parents, services de l'État, des collectivités, associations, habitants.

La Cité éducative de Beaubreuil repose sur les trois axes stratégiques suivants :

- 1) Fédérer les acteurs pour la réussite des enfants, des jeunes et conforter le rôle de l'école : « *l'Ecole doit être attractive et rayonnante dans son environnement* »
- 2) Promouvoir la continuité éducative comme une dynamique nouvelle en faveur de la cohérence des parcours et de la réussite : « *organiser autour de l'école la continuité éducative, afin de construire un lien avec les parents et les autres adultes susceptibles de contribuer à la réussite, dès le plus jeune âge* »
- 3) Ouvrir le champ des possibles en accompagnant les jeunes vers l'émancipation et l'insertion : « *aider les enfants et les jeunes à trouver, dans leur environnement, les clefs de l'émancipation. Les partenaires visent ici à multiplier les opportunités d'ouverture et de mobilité sur le monde extérieur* »

#### *Périmètre géographique*

Seul le quartier de Beaubreuil est concerné par cette opération, mais une attention particulière sera portée sur l'aptitude des opérateurs à collaborer avec de nouveaux partenaires venus d'ailleurs ou à ouvrir les esprits vers l'extérieur du quartier. Ceci dans le but de donner des ambitions aux jeunes de Beaubreuil par un sens de l'engagement et du dépassement de soi visant à une réussite personnelle et professionnelle.

#### *Publics cibles*

Les projets attendus devront s'adresser au public de la cité éducative, c'est-à-dire les enfants et les jeunes de 0 à 25 ans et leurs parents. Les porteurs veilleront particulièrement à proposer une offre au public des 16-25 ans, adolescents et jeunes en recherche d'orientations, et à prévoir des activités favorisant l'implication des jeunes filles et des femmes et encourageant leur émancipation dans la perspective d'égalité femmes/hommes.

PLAN d'ACTION de la CITE ÉDUCATIVE de Beaubreuil :

*Périmètre temporel*

#### Une mobilisation de crédits permanente

Afin de promouvoir une réelle dynamique territoriale, associant les acteurs, les jeunes et les parents il a été décidé de proposer un appel à projets annuel pour faciliter l'émergence de projets de qualité et coconstruits.

**Appel à projets ouvert du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023**

#### 7 objectifs opérationnels rattachés au plan d'action

En complément du cadre général de labellisation de la cité, 7 objectifs opérationnels ont été définis afin de faciliter l'émergence d'actions innovantes et complémentaires. Ces objectifs opérationnels sont déclinés ci-après. La place des parents en tant qu'acteur associé, est un indispensable à la réussite.

#### Une coconstruction d'actions pilotée par la cheffe de projet opérationnelle

L'ensemble des acteurs et habitants seront conviés de manière régulière par la cheffe de projet opérationnel, Stéphanie Magne.

Une attention particulière est portée aux actions coconstruites permettant la continuité des temps éducatifs entre le temps scolaire, le temps périscolaire et extrascolaire, le temps en famille.

## Les grands objectifs de la Cité éducative de Beaubreuil

ETRE CITOYEN

**Contribuer à l'amélioration de la santé** des enfants et des jeunes en s'appuyant notamment sur le contrat local de santé et par l'accompagnement des familles vers des opérations de prévention et de repérage (troubles de l'attention, troubles du spectre de l'autisme, troubles des apprentissages, nécessité de soins...).

**Améliorer l'expression (corporelle, orale ou écrite)** visant à une meilleure maîtrise du français et des langues étrangères pour favoriser la relation à l'autre et s'engager dans des démarches civiques et associatives.

**Favoriser les ambitions individuelles et collectives** par la valorisation des réussites, la promotion de l'excellence issue du quartier et la fierté de vivre dans ce quartier d'avenir.

**Accéder à une diversité culturelle, et s'ouvrir à la connaissance des autres** résidant dans et en dehors du quartier, par des pratiques associatives variées, des apprentissages artistiques, des découvertes de spectacles vivants, des musées, des BFM, et autres établissements culturels.

**Découvrir des activités physiques et sportives nouvelles et plus variées** par la mobilisation sur le quartier des clubs sportifs et des associations promouvant le sport santé de Limoges et son agglomération, et un accès amélioré à l'ensemble des équipements et services sportifs, situés dans l'environnement urbain métropolitain (vélodrome, piste BMX, Aquapolis...)

**Appréhender concrètement dans le quartier les enjeux du développement durable pour soi et pour les autres.**

**S'ouvrir aux connaissances scientifiques et aux nouvelles technologies.**

Impliquer et réassurer les parents dans leur rôle

### PUBLICS CONCERNES

Nourrisson  
Jeune enfant (1-3 ans)  
Jeune enfant (à l'école maternelle)  
Enfant (à l'école élémentaire)  
Enfant (11-12 ans -au collège)  
Pré-adolescent (12-15 ans)  
Adolescent scolarisé (15-18 ans)  
Adolescent non scolarisé (15-18 ans)  
Jeune adulte scolarisé ou étudiant  
Jeune adulte non scolarisé ou non étudiant  
Famille

## COMMENT SOLLICITER DES FINANCEMENTS ?

### *Eligibilité du dossier*

*Les demandes de subvention doivent être au minimum de 1500€ et ne peuvent excéder 80 % du coût global de l'action. Le dossier doit être déposé au moins 1 mois avant le début envisagé de l'action. Tout dossier incomplet sera rejeté.*

### **Contenu du dossier**

Le dossier doit comporter :

- un diagnostic : l'analyse du besoin et la manière dont celui-ci est couvert ou non dans le quartier,
- une présentation de l'articulation et de la cohérence de son action avec les autres acteurs du territoire dans ce domaine, les complémentarités envisagées entre actions et le lien avec les dynamiques du quartier ;
- les modalités concrètes de la mise en œuvre du projet ;
- le budget de l'action : le détail des différents postes et dépenses ;
- les critères d'évaluation de l'action. Ces critères rendront notamment compte de l'impact des actions dans le champ des priorités transversales de la cité éducative : promotion de la jeunesse, égalité femmes-hommes, lutte contre les discriminations.

*Critère de sélection* : **apporter une réelle plus-value**, par rapport aux activités habituelles conduites et au travail déjà engagé ;

### **Modalités de dépôt**

Les dossiers de demandes de subvention devront être rédigés à l'aide du formulaire Cerfa n°12156\*06 et transmis par mail à [cite.educative.beaubreuil@ac-limoges.fr](mailto:cite.educative.beaubreuil@ac-limoges.fr)

### **Instruction des demandes de subvention**

Toute demande de financement sera instruite par le comité de pilotage opérationnel de la cité éducative composé du directeur général adjoint de la ville de Limoges, du principal du collège chef de file, de la déléguée de la préfète pour la politique de la ville.

Calendrier prévisionnel des réunions du comité de pilotage opérationnel pour le premier semestre :

28 février 2023 – 28 mars 2023 – 27 avril 2023 – 13 juin 2023

Le dossier complet doit parvenir au moins 15 jours avant la date de la réunion pour y être mis à l'ordre du jour.

### **Engagements du porteur de projet**

En outre, en application de l'article 10- de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les associations bénéficiaires devront s'engager, par un contrat d'engagement républicain (loi du 24 août 2021), à respecter les principes de liberté, d'égalité, notamment entre les femmes et les hommes, de fraternité, de respect de la dignité de la personne humaine et de sauvegarde de l'ordre public.

Comme pour les autres actions financées par le ministère de la Ville, les porteurs qui seront soutenus à ce titre, s'engageront à promouvoir et à faire respecter **toutes les valeurs de la République**. Tout manquement à ces principes conduira à l'abrogation de l'arrêté ou à la dénonciation de la convention de subvention et à son reversement au Trésor public.

### **La communication**

Les bénéficiaires de subvention s'engagent à faire apparaître le/les logos du/des financeurs de l'action sur tout support de communication concernant cette action.

Tout porteur d'action financée au titre de la « Cité éducative de Beaubreuil » devra mettre en place en liaison étroite avec les partenaires siégeant au sein du comité stratégique et du comité opérationnel une politique de communication et d'information via, le cas échéant, son site internet ou par tous moyens efficaces pour faire connaître l'action (mobilisation des médias de quartiers, utilisation du logo « Les Cités éducatives » sur les différents supports de communication).

### Évaluation et indicateurs de suivi

Une revue de projets annuelle de « la cité éducative » doit être transmise à l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) qui pilote le programme au niveau national. Un tableau comportant 2 onglets (tableau quantitatif et tableau qualitatif) et permettant de recueillir les éléments nécessaires est joint en annexe. Aussi, les porteurs de projets ayant été subventionnés au travers de l'appel à projets « Cité éducative de Beaubreuil » devront nous faire parvenir à la fin de la réalisation de l'action et **au plus tard le 15 novembre 2023** ce tableau complété à l'adresse :

[cite.educative.beaubreuil@ac-limoges.fr](mailto:cite.educative.beaubreuil@ac-limoges.fr)

**Les porteurs dont les projets se poursuivent sur le premier semestre 2024** feront parvenir un bilan **intermédiaire pour le 15 novembre 2023** et le bilan final à la fin de la réalisation de l'action et **au plus tard le 10 juillet 2024**.

Le compte-rendu financier sera fourni avec le bilan final en utilisant le document Cerfa n°15059\*02

Pour tout autre renseignement complémentaire, les porteurs peuvent contacter :

- pour les questions concernant les actions, la cheffe de projet opérationnel de la cité éducative : [stephanie.magne@ac-limoges.fr](mailto:stephanie.magne@ac-limoges.fr)
- pour les questions concernant le financement des actions : [cite.educative.beaubreuil@ac-limoges.fr](mailto:cite.educative.beaubreuil@ac-limoges.fr)